

15ème législature

Question N° : 30568	De M. Dino Ciniéri (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Gratuité du déplacement des compteurs Linky	Analyse > Gratuité du déplacement des compteurs Linky.
Question publiée au JO le : 23/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 13/10/2020 Date de renouvellement : 19/01/2021 Date de renouvellement : 11/05/2021 Date de renouvellement : 28/09/2021 Date de renouvellement : 11/01/2022 Date de renouvellement : 10/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Dino Ciniéri appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'installation des nouveaux compteurs Linky. Depuis 2015, ENEDIS a entrepris un déploiement national continu en prévoyant 35 millions d'installations de compteurs Linky d'ici 2021. Ces nouveaux compteurs permettent un meilleur comptage des consommations et productions d'électricité mais certaines personnes ne souhaitent pas leur installation car elles craignent des conséquences sur leur santé. Dans certains cas, notamment lors que le compteur actuel est proche d'une chambre d'enfant, ou que les habitants souffrent d'hypersensibilité électromagnétique, il serait possible d'installer le nouveau compteur à l'extérieur du bâtiment ou de l'appartement. Or il apparaît qu'ENEDIS facture l'intervention, ce qui est un frein important au développement des compteurs Linky dans les territoires. Compte tenu des économies réalisées par ENEDIS, il lui demande que, dans ces situations, le déplacement du compteur soit gratuit pour les citoyens les plus fragiles.